

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 31 août 2012

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°34

CIRCULAIRE N° 149254/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD

relative au concours d'admission à l'école d'administration militaire des officiers du corps technique et administratif du service des essences des armées en 2013 (recrutement direct).

Du 27 juin 2012

CIRCULAIRE N° 149254/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD relative au concours d'admission à l'école d'administration militaire des officiers du corps technique et administratif du service des essences des armées en 2013 (recrutement direct).

Du 27 juin 2012

NOR D E F T 1 2 5 1 2 6 8 C

Référence :

Décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 321.1, 614.1.1.3, 621-1.1.1, 621-2.3.1, 621-4.2.3.1.2) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 149811/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 1er septembre 2011 (BOC N° 44 du 21 octobre 2011, texte 9).

Référence de publication : BOC N°38 du 31 août 2012, texte 34.

La présente circulaire définit les modalités d'organisation des épreuves et la composition du jury du concours d'admission à l'école d'administration militaire des officiers du corps technique et administratif (CTA) du service des essences des armées (SEA), recrutement direct, dans l'éventualité de places offertes en 2013.

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

1.1. Admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 13 et 14 février 2013. Les modalités générales en sont précisées en annexe I.

1.2. Admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront en avril 2013. Les modalités générales en sont précisées en annexe II.

1.3. Résultats.

La diffusion des résultats est prévue par internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> à partir du 20 mars 2013 pour l'admissibilité et courant mai 2013 pour l'admission (dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées).

Un courrier notifiant les résultats sera également adressé à chaque candidat.

2. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.

Les candidats doivent remplir les conditions de candidature fixées par le décret modifié, cité en référence. Le dossier de candidature et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre [(DRHAT/BC) (tél. : 01.41.93 postes 34.45 et 34.58)] et sur internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>.

Les fiches de candidatures doivent être adressées au plus tard le 27 janvier 2013 minuit au :

Bureau concours de la DRHAT
Section recrutement-direct
Fort-neuf de Vincennes
Cours des maréchaux
Case 120
75614 Paris Cedex 12.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 149811/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 1^{er} septembre 2011 relative au concours d'admission à l'école de formation des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées en 2012 (recrutement direct) est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général,
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,

Benoît ROYAL.

ANNEXE I.
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

Le bureau concours de la DRHAT est chargé de l'organisation des épreuves.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en région parisienne.

1. CALENDRIER PRÉVISIONNEL.

Les épreuves se dérouleront selon le calendrier suivant :

DATES.	HORAIRES.	ÉPREUVES.
13 février 2013.	De 13 heures 30 à 17 heures 30.	Culture générale.
14 février 2013.	De 8 heures à 12 heures.	Épreuve à option (droit, mathématiques ou sciences économiques).
14 février 2013.	De 14 heures à 17 heures.	Langue vivante.

2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Les candidats autorisés à concourir seront convoqués sous le timbre de la DRHAT dès la clôture des inscriptions.

3. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

La surveillance des épreuves écrites est assurée par une commission dont les membres sont désignés à la demande de la DRHAT par le SEA.

Cette commission a la composition suivante :

DATES PRÉVISIONNELLES.	POSTE.	GRADE/PROFIL.	NOMBRE.	DÉSIGNATION À LA CHARGE DE.
12 février 2013 (préparation), 13 et 14 février 2013 (épreuves).	Président.	Officier supérieur.	1 titulaire + 1 suppléant.	Direction centrale du service des essences des armées (DCSEA)
	Responsable de salle.	Capitaine.	1 titulaire + 1 suppléant.	Direction centrale du service des essences des armées (DCSEA)
	Surveillant.	Sous-officier supérieur ou personnel civil.	3 titulaires dont 1 féminin + 2 suppléants dont 1 féminin.	Direction centrale du service des essences des armées (DCSEA)

ANNEXE II.
ÉPREUVES D'ADMISSION.

1. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission se dérouleront à Châlon sur Saône (71) à la base pétrolière inter armées en avril 2013.

Les candidats admissibles seront répartis en séries et convoqués aux épreuves d'admission dès signature des résultats de l'admissibilité. Les dates de convocation des candidats seront également indiquées sur internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> à l'occasion de la publication de la liste d'admissibilité.

2. NATURE DES ÉPREUVES.

L'épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier est précédée d'une réunion d'information sur le CTA/SEA.

2.1. Épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier.

Durée : 40 mn environ, préparation non comprise ; coefficient 30.

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un entretien avec un jury composé d'un président et d'officiers supérieurs du service des essences des armées.

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat tire au sort deux sujets sur un thème général portant sur les grands problèmes politiques, économiques et sociaux du monde contemporain, dont l'un se rapporte à la défense. Il traite au choix l'un d'entre eux.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de quarante minutes. Il expose ensuite le sujet choisi pendant dix minutes environ. L'épreuve se poursuit sous la forme d'un entretien de trente minutes environ avec les examinateurs.

2.2. Épreuves sportives.

Coefficient 10.

Elles comprennent :

- une épreuve de natation de 50 m ;
- une course de vitesse de 50 m ;
- une course de demi-fond de 3000 m ;
- une épreuve de tractions et d'abdominaux.

**ANNEXE III.
JURY DU CONCOURS.**

1. BESOINS POUR LE JURY DU CONCOURS.

Les membres du jury sont désignés par le ministre de la défense sur proposition du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT).

Les demandes de nomination pour l'ensemble du jury sont à adresser par le DRHAT/BC au cabinet de l'état-major de l'armée de terre (EMAT/CAB). Les décisions de nomination par l'EMAT/CAB devront parvenir au DRHAT/BC pour le 20 janvier 2013.

2. PRÉSIDENCE DU CONCOURS (ADMISSIBILITÉ ET ADMISSION).

FONCTION.	BESOIN.	GRADE.	OBSERVATIONS.
Président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier général ou colonel.	À la charge du DRHAT/BC.
Vice-président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier supérieur.	Service des essences des armées (SEA).

3. ADMISSIBILITÉ.

Calendrier prévisionnel des travaux :

- 18 février 2013 : perception des copies (au DRHAT/BC) ;
- du 18 février au 15 mars 2013 : correction des épreuves ;
- 15 mars 2013 : retour des copies corrigées (au DRHAT/BC) ;
- 20 mars 2013 : commission d'admissibilité (au DRHAT/BC).

FONCTION.	BESOINS.	MATIÈRE.	OBSERVATIONS.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Culture générale.	À la charge du DRHAT/BC.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Mathématiques.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Sciences économiques.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Droit.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Allemand.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Anglais.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Italien.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Espagnol.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Arabe moderne.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Russe.	

4. ADMISSION.

Calendrier des travaux :

- fin mars 2013 : réunion de préparation des épreuves d'admission (au DRHAT/BC) ;
- avril 2013 : épreuves à Châlon sur Saône ;

- fin avril 2013 : commission d'admission (à Châlon sur Saône).

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLOME REQUIS.	À FOURNIR AU DRHAT/BC POUR LE 20 JANVIER 2013 PAR :
Admission : épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier : - examinateur CTA SEA.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier supérieur.	DCSEA.
Examineurs spécialisés épreuves sportives d'admission.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier éducation physique, militaire et sportive (EPMS).	DRHAT/BC et DCSEA.
	4 à 6 titulaires, 1 suppléant.	Sous-officier spécialité EPMS.	